



## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population de la Ville de Lège-Cap Ferret aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

À ce titre, la Mairie de Lège-Cap Ferret va procéder au recrutement de 25 agents recenseurs (H/F).

### Les candidats intéressés devront :

- Être majeurs.
- Être totalement libres, notamment, durant la période de recensement et antérieurement afin d'assister aux réunions de formation sur Bordeaux ou sur Lège-Cap Ferret.
- Posséder impérativement un moyen de locomotion (type véhicule VL) et fournir une attestation sur l'honneur du capital point du permis de conduire, ainsi qu'une attestation d'assurance.
- Savoir expliquer les objectifs du recensement et la nécessité de répondre aux questionnaires.
- Être à l'écoute des personnes qu'ils ou qu'elles auront à rencontrer et être disponibles (parfois jusqu'en début de soirée et le samedi).
- Faire preuve de discrétion (confidentialité des renseignements), de diplomatie, de motivation et de sérieux.
- Résider impérativement sur la commune (connaissance du territoire et des personnes).

Les personnes souhaitant postuler doivent adresser leur candidature (joindre également CV et une photographie pour la carte d'agent recenseur) :

Mairie de Lège-Cap Ferret, Service des Ressources Humaines, 79, avenue de la Mairie, 33950 Lège-Cap Ferret (05.56.03.84.14).

Ou sur place au bureau des ressources humaines.

Ou par mail à [population.ff@legecapferret.fr](mailto:population.ff@legecapferret.fr)

### DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

- Mission principale : vous assurez le recensement de la population de la Ville de Lège-Cap Ferret.
- Vous effectuez une tournée de reconnaissance.
- Vous collectez les informations pour tous les logements. Vous déposez les questionnaires auprès des habitants, les récupérez à domicile ou par voie dématérialisée.
- Vous vérifiez, classez, numérotez et comptabilisez les questionnaires recueillis, tout en veillant à se conformer aux instructions de l'INSEE.
- Vous aidez les habitants à compléter les questionnaires si besoin.
- Vous tenez à jour votre carnet de tournée.
- Vous rendez compte à votre Responsable de l'avancement de votre collecte.
- Vous remettez les questionnaires collectés en faisant le retour d'éventuelles difficultés.

## **TECHNIQUES ET COMPÉTENCES UTILISÉES**

- Avoir de bonnes capacités relationnelles.
- Être organisé et méthodique.
- Savoir faire preuve d'une grande persévérance.
- Faire preuve de neutralité et de réserve vis-à-vis du public rencontré.
- Respecter la confidentialité des données.
- Maîtriser la lecture et l'écriture.
- Avoir le sens du dialogue et de l'écoute.
- Avoir un bon sens de l'orientation.
- Posséder une bonne maîtrise de soi.

## **CONTRAINTES PARTICULIÈRES**

- Être disponible sur la période du 3 janvier au 4 mars environ (formations, tournée de reconnaissance, remise des résultats).
- Temps de travail estimatif : temps complet.
- Être disponible notamment en soirée (17h à 20h) et le samedi
- Posséder un téléphone portable pour être joignable par les coordonnateurs communaux, mais également pour recevoir les notifications des réponses en ligne des habitants par SMS.
- Recensement d'environ 280 logements par district. Un agent recenseur peut se voir attribuer 2 districts en fonction du nombre de logements occupés (résidences secondaires).

## **Rémunération**

- SMIC.
- Indemnité pour séances de formation (2 demi-journées).
- Indemnité pour tournée de reconnaissance.
- Indemnité pour la bonne tenue du carnet de tournée.
- Indemnité forfaitaire pour utilisation du véhicule personnel.